

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00446

Numéro SIREN : 840 143 077

Nom ou dénomination : 6FRERES

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 2923

Désignation de l'entreprise		S.a.s 6FRERES		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		APPARTEMENT 11 14 RUE PAUL HERMANN 13460		SAINTES-MARIES-DE-LA-MER			
SIRET		8 4 0 1 4 3 0 7 7 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF							
ACIIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	9 125	030	7 344	1 781
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042		15
	Total I (5)		044	9 140	048	7 344	1 796
ACIIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 000	066		3 000
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	13 700	070	13 700
			Autres* (3)	072	1 265	074	1 265
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	13 837	086	13 837	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	31 802	098	31 802	
	Total général (I + II)		110	40 942	112	7 344	33 598
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	500			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	50			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134	26 003			
	Résultat de l'exercice		136	-15			
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	26 538			
	Total II		154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156				
	Emprunts et dettes assimilées		164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	2 147			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		172	4 913			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 323)		174				
	Produits constatés d'avance		176	7 060			
	Total III		180	33 598			
Total général (I + II + III)			180	33 598			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	740		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

copie certifiée conforme

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.a.s 6FRERES

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			services *		217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	11			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	145 834			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier ; - immobilier ;)				242	87 246			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	432	244	702			
	Rémunérations du personnel*					250	49 530			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 798			
	Dotations aux amortissements*					254	1 968			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4			
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	145 247			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	588			
Produits financiers (III)				280						
Charges financières (V)						294	49			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }						300	125			
						347	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	428			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-15			
B- RÉSULTAT FISCAL						312	15			
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312				
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	2 312				
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	428				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	125			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
							997			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
							342			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	2 850	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat ;					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	2 850	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : S.a.s 6FRERES		Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 385	472	740	474		476	9 125		
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	8 400	492	740	494		496	9 140		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5 376	562	1 968	564		566	7 344		
TOTAL		570	5 376	572	1 968	574		576	7 344		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596		585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.a.s 6FRERES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence-ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	34 612
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	6 482
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : S.a.s 6FRERES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6FRERES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 14 rue Paul Hermann
Appartement 11
13430 SAINTES MARIES DE LA MER

R.C.S. TARASCON B 840 143 077
CHRONO 2018 B 00446

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 AVRIL 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROJET DE RESOLUTION AYANT TRAIT A L'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 14,64 euros au poste « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions légales il est rappelé, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois premiers exercices.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 6 AVRIL 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 14,64 euros au poste « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions légales il est rappelé, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois premiers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

